



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

---

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **VERASPIDA***

*de la société*                      *VERAGROW*

*enregistrée sous le*            *n° 2024-0899*

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom VERASEM*



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Informations générales	
Noms du produit	VERASPIDA VERASEM
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	VERAGROW 1 voie des Vendaises 27100 VAL-DE-REUIL France
Classe - Type	Matière fertilisante - Liquide à base de lombricompost, de guano, de substances humiques, d'acides aminés, de mélasse et d'extraits d'algues
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	809-2022.01
Numéro d'AMM	1230043

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 05/04/2024

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:

*Bertrand BITAUD*

33BC435FF8C6444...